



## AVIS DE RECRUTEMENT

### Consultant individuel pour la formation du personnel de l'AGEROUTE à l'auscultation de chaussée

1. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement (B.O.A.D) dans le cadre du projet d'aménagement et de bitumage de la boucle du Blouf, un financement pour une assistance technique à la Banque de Données Routières (BDR) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du contrat pour le recrutement d'un consultant pour la formation du personnel de l'AGEROUTE à l'auscultation de chaussée.
2. L'AGEROUTE invite, par la présente DRPO, les candidats individuels intéressés à présenter leurs dossiers sous pli fermé, pour la formation du personnel de l'AGEROUTE à l'auscultation de chaussée. Des Termes de références (TDR) sont disponibles à cet effet pour consultation au niveau de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE.

La durée des prestations est de quarante-cinq (45) jours.

3. La procédure d'évaluation sera basée sur la qualification du candidat suite à l'évaluation des CV. Le candidat classé 1<sup>er</sup> sera invité à formuler une proposition technique et financière en vue de la négociation du contrat.

La note technique minimale requise est de 70 points.

4. Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **Qualifications et expérience d'ordre général (maximum : 25 points)**

- Qualification : Technicien supérieur en Génie Civil ou équivalent :

- Copie légalisée diplôme fournie : 5 points ;
- Copie diplôme non fournie : 00 point.

- Expérience et ancienneté dans les projets d'études d'infrastructures routières notées sur 20 points :

- ≥ 15 ans = 20 points ;
- Entre 10 et 15 ans = 10 points ;
- < 10 ans = 00 point.

- **Pertinence du projet – mesures dans lesquelles les qualifications correspondent aux tâches à accomplir (maximum : 75 points)**

- avoir réalisé cinq (05) prestations d'auscultation visuelle (inspection sommaire) de chaussée (notées sur 50 points soit 10 points par référence pertinente) ;
- avoir participé à deux (02) prestations d'auscultation autres que visuelles (mesures d'uni ou mesures de déflexion) (notées sur 10 points soit 5 points par référence pertinente) ;

- avoir réalisé trois (03) prestations de formation à l'auscultation visuelle de chaussée (notées sur 15 points soit 5 points par référence pertinente) ;

**Total : 100 points**

5. Les propositions techniques devront être soumises sous enveloppe portant la mention « **Sélection d'un consultant pour la formation du personnel de l'AGEROUTE à l'auscultation de chaussée** », au secrétariat de la Cellule de Passation des marchés de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessous au plus tard le **17 mars 2020 à 11 heures 30 minutes précises (heure locale) au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés** de l'AGEROUTE

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes,**

**Rue David DIOP x F, Fann Résidence,**

**BP : 25 242 Dakar-Fann.**

**Tel : (+221) 33 869 07 51**

**Email : [asall@ageroute.sn](mailto:asall@ageroute.sn), [tbafei@ageroute.sn](mailto:tbafei@ageroute.sn), [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn).**

**Les candidatures envoyées par courrier électronique ne seront pas recevables.**

Elles seront ouvertes à l'AGEROUTE sise à l'adresse ci-dessus le **17 mars 2020 à 11 heures 30 minutes précises** en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister.

6. Les propositions devront être valides pendant une durée de 60 jours au moins.

**Le Directeur Général**

**Ibrahima NDIAYE**